



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VOLVESTRE
DEPARTEMENT : HAUTE-GARONNE
Arrondissement : Muret

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DECISION DU PRESIDENT
N° 2021 04

Objet : Demande de subvention modificative au titre du programme DETR dans le cadre des travaux de la déchetterie de Montesquieu

Le Président de la Communauté de Communes du Volvestre :

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°DE_008_2020 en date du 16 juillet 2020 portant délégation du Conseil Communautaire au Président ;

Vu les projets de travaux de la déchetterie de Montesquieu pour un coût de 1 031 524.51€ HT, une demande de subvention avait été déposée au titre de la Dotation d'Equipement au TR par délibération en date du 30 novembre 2017, afin de les financer.

Vu la décision en date du 10 décembre 2021, concernant la demande d'aide financière auprès de la DETR 2021, par suite d'une erreur administrative, il convient de modifier le plan de financement de celle-ci.

DECIDE

Article 1^{er} : Approbation du plan de financement de l'opération

D'approuver le plan de financement de l'opération ainsi qu'il suit :

COÛT DE L'OPÉRATION	
Montant travaux HT	1 031 524.51 €
T.V.A. 20 %	206 304.90 €
TOTAL T.T.C.	1 237 829.41 €
FINANCEMENT	
Aide ADEME	45 000 €
Aide du Conseil Départemental Prog 2016	42 000 €
Aide du Conseil Départemental Prog 2017	24 146 €
Aide du Conseil Départemental Prog 2017	89 956 €
DETR 2021	300 000 €
FCTVA	203 053.54 €
Autofinancement et emprunt	533 673.87 €
TOTAL T.T.C.	1 237 829.41 €

Haute garonne
Date de reception de l'AR: 08/02/2021
031-200066819-AU_004_2021-AU

Article 2 : Demande de subvention au titre du programme DETR 2021

De solliciter une subvention auprès de l'état au titre du programme PETR 2021 pour un montant de 300 000 €.

Article 3 : Ampliation

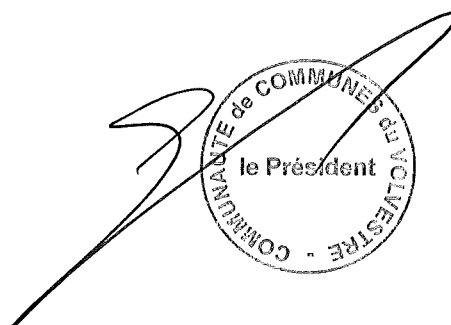
De transmettre l'acte pour ampliation à Madame le Sous-préfet de Muret.

Inscription au registre.
Pour copie conforme.

A Carbonne, le 29 janvier 2021

Le Président,

Denis TURREL



A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "COMMUNAUTÉ de COMMUNES de l'AVIGNONE" around the perimeter and "le Président" in the center.

« La présente décision peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente notification dans un délai de 2 mois à compter de la date de notification de la présente décision. Pour plus d'informations, contactez le service de l'urbanisme de la Communauté de Communes de l'Avignone, 68 rue Raymond IV BP 7007 31068 Toulouse »

Haute garonne
Date de reception de l'AR: 08/02/2021
031-200066819-AU_004_2021-AU